

Réunion du Conseil Municipal de Lipsheim du 8 février 2010

Nombre de Membres dont le conseil doit être composé	:	19
Nombre de Conseillers en exercice	:	19
Nombre de Conseillers présents	:	15 + 3 procurations

L'an deux mil dix, le 8 février, à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Lipsheim, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 9 mars 2008, se sont réunis, sous la présidence de leur Maire René SCHAAL, dans la salle de la Mairie sur convocation adressée par la Mairie conformément aux articles L 2121 - 10 et 11 du Code Général des Collectivités, le 3 février 2010

Ordre du jour

- 1. Conseil Général – contrat de territoire**
- 2. Acquisition matériel/véhicules (tracteur, remorque...)**
- 3. Urbanisme – participation réseaux ES**

Présents : SCHAAL R. – WOLFF P. – GUY G. – FISCHER F. – MULLER G. - LAZARUS S – KELLER E – SPEHNER E.- SCHWARTZ C - HEITZ A. - KOHLER R - SOUHAIT N. – REBHOLTZ V – BIJOU R. – SIEGEL G

Abs. exc : FREY J. (proc à F. FISCHER) – HIRN JL (proc à HEITZ A) – M. CARTER (proc à R SCHAAL) –

Abs. : SOULE JC

Les Conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice ont procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Monsieur Geoffrey SIEGEL ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. En outre, il a été décidé d'adjoindre à ce secrétaire, en qualité d'auxiliaire pris en-dehors du conseil, le Directeur Général des Services Vincent EHRHARDT, qui assistera à la séance, mais sans participer à la délibération.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de retirer le point N°3 de l'ordre du jour, en raison des informations reçues des services de la Communauté Urbaine concernant ce point et le projet.

1. Conseil Général – contrat de territoire

Monsieur le Maire de Lipsheim expose dans le détail les objectifs et les orientations du Contrat de Territoire de l'Agglomération Strasbourgeoise qui sera signé prochainement par le Conseil Général du Bas-Rhin avec les communes de l'agglomération et la Communauté Urbaine de Strasbourg.

Il rappelle que ce contrat de territoire est un acte fédérateur qui a vocation de regrouper en un document unique l'ensemble du soutien départemental qu'apporte le Conseil Général aux échelons communal et intercommunal, pour la période 2009 – 2014. A ce titre, des opérations portées par la commune de Lipsheim sont inscrites dans ce contrat.

Il indique que l'assemblée plénière du Conseil Général a approuvé les termes de ce contrat lors de sa réunion plénière des 14 et 15 décembre 2009. Il sollicite l'autorisation du Conseil Municipal de signer ce document.

Le Conseil Municipal

Ouï le rapport de Monsieur le Maire
Après en avoir délibéré,

Approuve le contrat de territoire de l'agglomération strasbourgeoise conclu pour la période 2009 - 2014.

Autorise le maire à signer le contrat de territoire de l'agglomération strasbourgeoise.

LIPSHEIM est concerné

1. en son volet 1 celui des projets locaux :
 - *thématique* petite enfance : périscolaire et petite enfance
 - *thématique équipements socio-éducatifs* : transformation du presbytère
2. en son volet 3 celui de la maîtrise d'ouvrage départementale
 - aménagement de la RD1083

Par

18 voix pour
/ voix contre
/ abstention

2. Acquisition matériel/véhicules (tracteur, remorque...)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que pour faciliter certaines tâches aux agents techniques de la commune mais également pour éviter de procéder à une location d'engins, il est proposé d'acquérir un tracteur agricole avec un godet et une remorque tri benne.

Vu le Code des marchés Publics, après affichage et après consultation de plusieurs vendeurs/concessionnaires en matériels agricoles et au vu des propositions, il est proposé d'acquérir un tracteur d'occasion et une remorque tri benne neuve.

Le Conseil Municipal

Vu le Code des Marchés Publics
Ouï le rapport de Monsieur le Maire
Après en avoir délibéré,

Décide d'acquérir auprès de la Sté AGRIMAT de Hochfelden, selon offre du 25.11.2009, un tracteur d'occasion de marque New Holland avec un godet 4 en 1 pour un montant **HT 21 400€ soit TTC 25 595€**.

Décide d'acquiescer auprès de la Sté AGRIMAT de Hochfelden, selon offre du 08.12.2009, une remorque tri benne de marque GOURDON pour un montant de **HT 5 650 € soit TTC 6 760 €**

Autorise le maire à signer le bon de commande des matériels ci-dessus indiqués

Les crédits sont à porter à l'opération 107 - 21578

Par

17 voix pour

/ voix contre

1 abstention (*A HEITZ en raison du choix du matériel – occasion, propose un matériel plus sophistiqué*)

3. Urbanisme – participation réseaux ES

- Dossier retiré -

Par

voix pour

voix contre

abstention

Mention affichage :

Le Maire soussigné constate que le compte-rendu de la séance du comprenant toutes les délibérations prises par le Conseil Municipal au cours de cette séance, a été affiché par extrait le , conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code des Communes.

Signature :